



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Patrizia Mori et consorts déposée le 30 mai 2023

« Militantisme, vandalisme... la politique du chaos? »

Lausanne, le 24 août 2023

Rappel de l'interpellation

« Depuis plusieurs années, la ville de Lausanne fait face à de plus en plus de vandalismes de la part d'écologistes ou gens du voyage. Qu'ils soient du domaine public ou privé ceux-ci ne sont pas acceptables et estimons que la réponse face à ceux-ci est trop laxiste.

Les interrogations que porte cette interpellation se sont soulevées lors des événements de cette dernière semaine. En effet, une camionnette de police a été sauvagement mise à feu près du camp de gitan sis à Vidy. En plus, nous avons eu droit à l'énième acte éco-terroriste au golf de Lausanne de la part du mouvement 'Grondement de terre' à l'origine de la ZAD de Vufflens. Ces vandales ont tourné et retourné la terre pour y planter des patates. Un geste inutile connaissant les outils démocratiques à disposition en Suisse, sans oublier les prochaines 'assises du climat' voulues par la majorité de ce Conseil communal.

Un véritable chaos qui vise les institutions publiques comme les biens privés, une véritable détérioration se forge un chemin. Ce qui lie tous ces événements est un sentiment d'impunité que ressentent les criminels. Les punitions ne semblent pas assez sévères afin que les délits cessent. Il faut aujourd'hui être plus vigilant que jamais, tous autant que nous sommes, car le meilleur moyen d'enrayer ce sentiment chez les délinquants, c'est que tout le monde se sente considéré par la sécurité et le bien-être de la communauté au travers de petites actions, prévenir la police des petites infractions, ou tirer les oreilles d'un jeune qui dérive vers la délinquance. On ne peut plus tolérer une telle pagaille dans notre ville. La peur doit être du côté des criminels et non des victimes ».

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quelle est l'appréciation de la Municipalité sur le récent vandalisme commis au Golf de Lausanne?

La Municipalité ne cautionne en aucune manière les actes de vandalisme.

Question 2 : Où la Municipalité place-t-elle le curseur entre le « militantisme » et le vandalisme pur et simple?

Cette question relève de la justice et de l'évolution de la jurisprudence. Cela étant, les faits dénoncés à la Police municipale de Lausanne sont transmis à la justice.



Question 3 : Comment la Municipalité entend-elle combattre plus fermement à l'avenir le vandalisme politiquement motivé?

La Municipalité condamne tout acte de vandalisme et ne se substitue pas à la justice.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Patrizia Mori et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 24 août 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter